

ministre de l'Agriculture, des

PROJET DE LOI N° 12 AUTEUR: M. Yvon Vallières, Pêcheries et de l'Alimentation
TITRE: Loi modifiant la Loi sur le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec

- Présentation le : 2006-05-09
Consultations gén. ou part. à la _____ le _____
Dépôt du rapport de commission: _____
Motion de scission le : _____
Motion de report le : _____

- Adoption du principe le : 2006-06-08
Étude détaillée à la CAPA le 2006-06-13

- Dépôt du rapport de Commission le : 2006-06-14 AM (1)

Si amendement(s) en Commission : oui non Si amendement au titre : oui non

Si amendement(s) transmis en vertu de l'article 252 : oui non

- de M _____ (... articles amendés)
- de M _____ (... articles amendés)
- de M _____ (... articles amendés)

- Prise en considération du rapport le : 2006-06-15

Amendements transmis en vertu de l'article 252 et qui ont été adoptés :

- de M _____
- de M _____
- de M _____

Si amendement(s) en vertu de l'article 257 : oui non (... articles amendés)

- Adoption du projet de loi le: 2006-06-15

- Sanction du projet de loi le: 2006-06-15 (2006, c. 27)

Motion de suspension des règles présentée le : _____

Feuille de temps jointe sur: _____

Feuille de vote jointe sur: _____

Autres: _____

2000

2000

2000

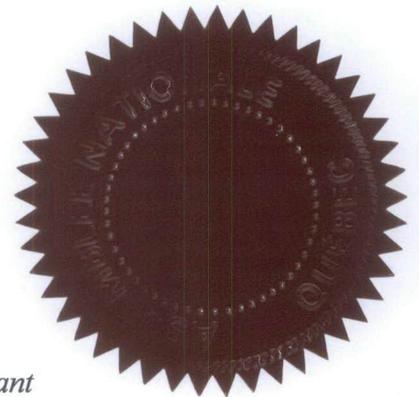


TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE –DEUXIÈME SESSION

Commission de l'agriculture, des pêcheries
et de l'alimentation

PROCÈS-VERBAL

Séance du 13 juin 2006



Étude détaillée du projet de loi n° 12, *Loi modifiant
la Loi sur le Bureau d'accréditation des pêcheurs
et des aides-pêcheurs du Québec*
(Texte adopté avec un amendement)

_____ 20__

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'agriculture,
des pêcheries et de l'alimentation

Séance du mardi 13 juin 2006

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 12, *Loi modifiant la Loi sur le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec* (Ordre de l'Assemblée, le 8 juin 2006)

Membres présents :

Mme Houda-Pepin (La Pinière), présidente de la Commission

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'agriculture, de pêcheries et d'alimentation, en remplacement de M. Charbonneau (Borduas)

M. Bachand (Arthabaska)

M. Bernard (Rouyn-Noranda-Témiscamingue)

M. Soucy (Portneuf)

M. Vallières (Richmond), ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

La Commission se réunit à 11 h 25 sous la présidence de Mme Houda-Pepin (La Pinière), présidente de la Commission.

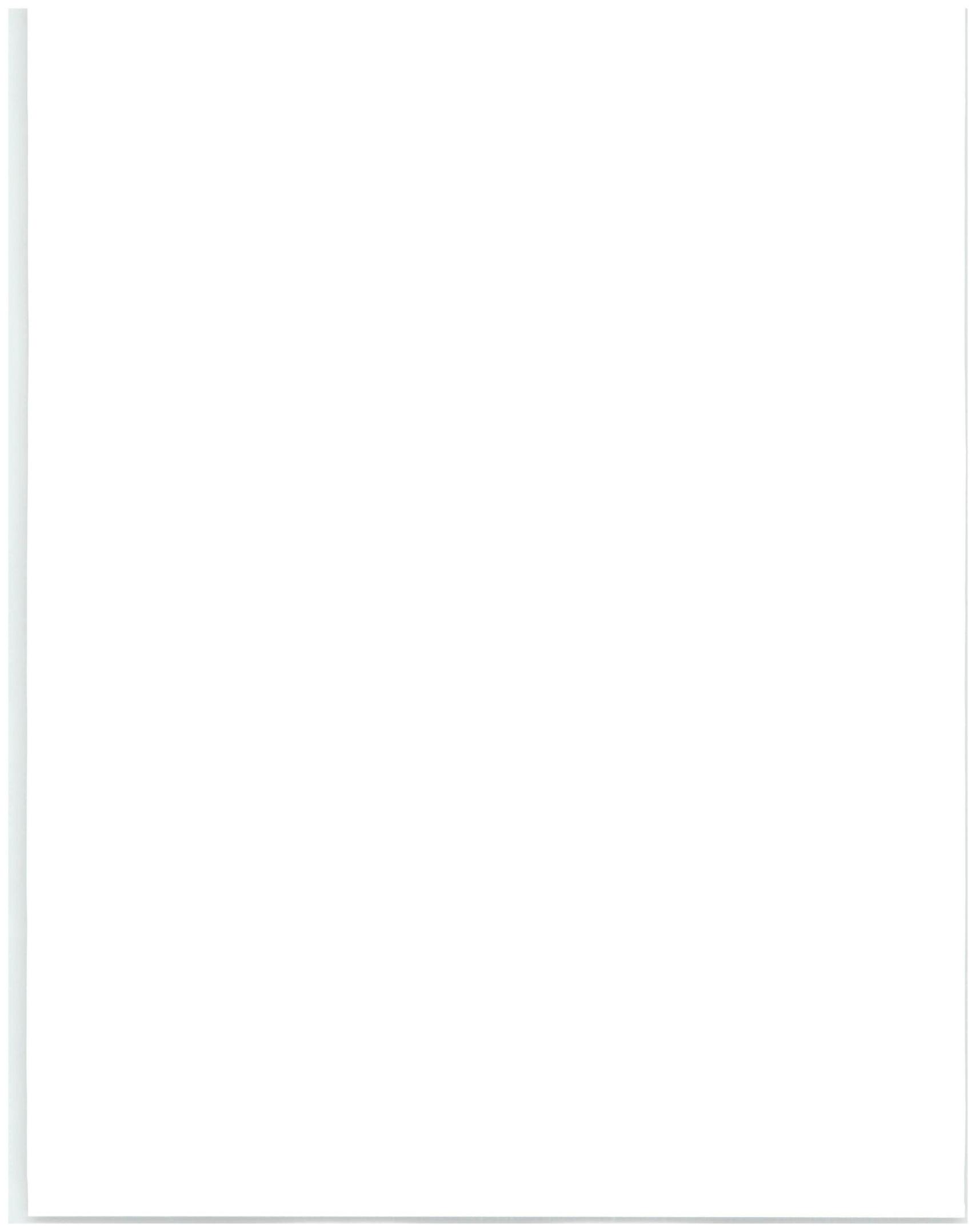
ORGANISATION DES TRAVAUX

Mme la présidente fait lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

MM. Vallières (Richmond) et Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) font des remarques préliminaires.



ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : Un débat s'engage.

À 11 h 50, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit sur l'article 1.

L'article 1 est adopté.

Article 2 : L'article 2 est adopté.

Articles 3 à 6 : Après débat, les articles 3 à 6 sont adoptés.

Article 7 : L'article 7 est adopté.

Article 8 : Après débat, l'article 8 est adopté.

Article 9 : M. Vallières (Richmond) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 9, amendé, est adopté.

Articles 10 et 11 : Après débat, les articles 10 et 11 sont adoptés.

Article 12 : L'article 12 est adopté.

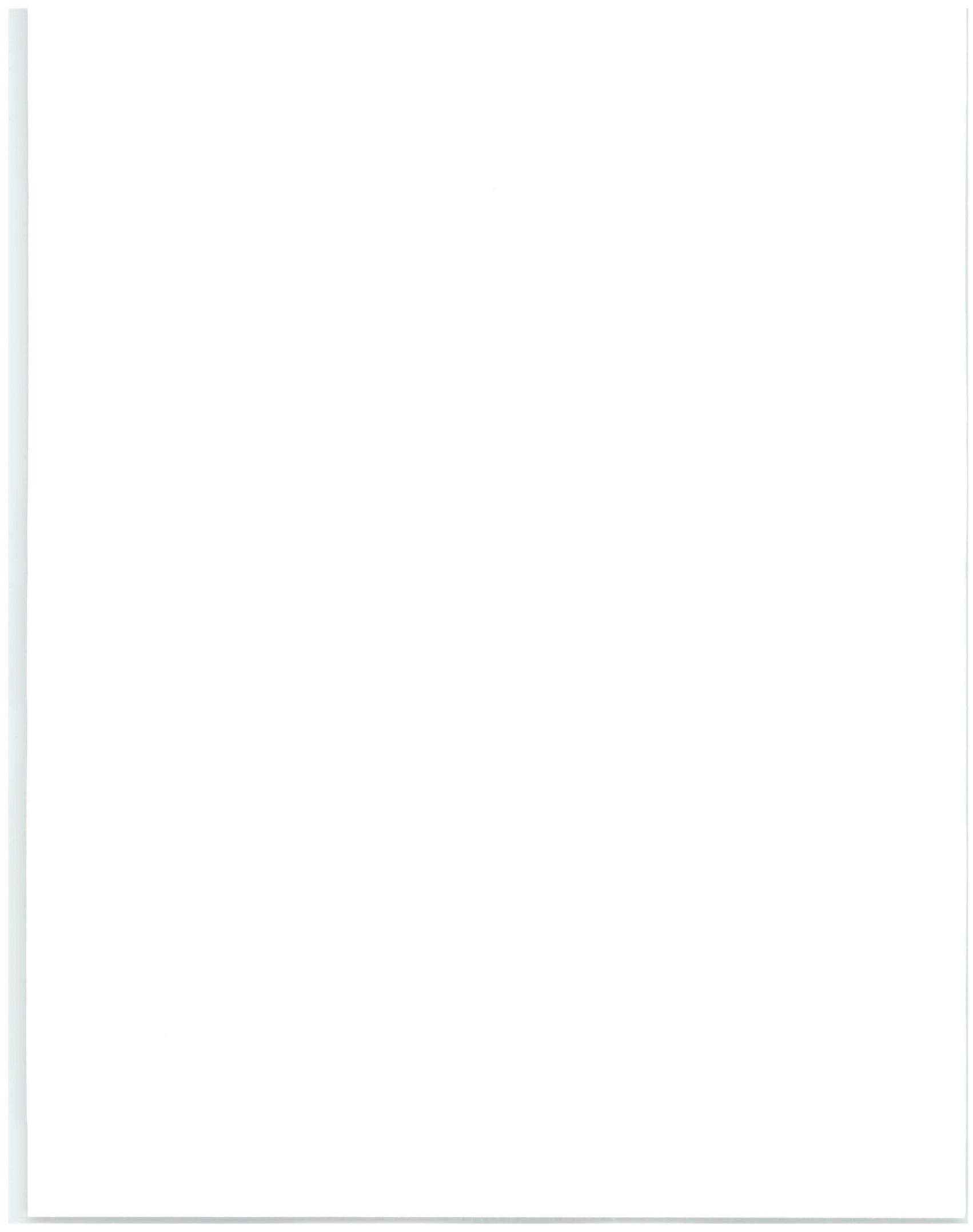
Article 13 : Après débat, l'article 13 est adopté à la majorité des voix.

Article 14 : Après débat, l'article 14 est adopté.

Article 15 : L'article 15 est adopté.

Article 16 : Après débat, l'article 16 est adopté.

Articles 17 et 18 : Les articles 17 et 18 sont adoptés.



Articles 19 à 21 : Après débat, les articles 19 à 21 sont adoptés.

Article 22 : L'article 22 est adopté.

Article 23 : Après débat, l'article 23 est adopté.

Article 24 : L'article 24 est adopté.

Article 25 : Après débat, l'article 25 est adopté.

Articles 26 et 27 : Les articles 26 et 27 sont adoptés.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

Texte du projet de loi n° 12 : Le texte du projet de loi n° 12, *Loi modifiant la Loi sur le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec*, est adopté avec un amendement.

REMARQUES FINALES

MM. Vallières (Richmond) et Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Houda-Pepin (La Pinière) font des remarques finales.

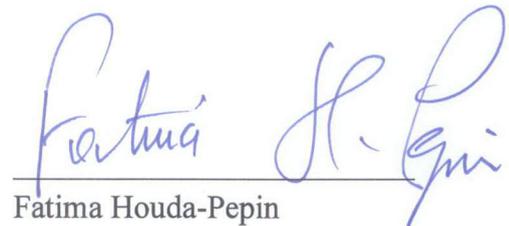
À 13 h 03, la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,



Christian A. Comeau

La présidente de la Commission,



Fatima Houda-Pepin

CAC/dh

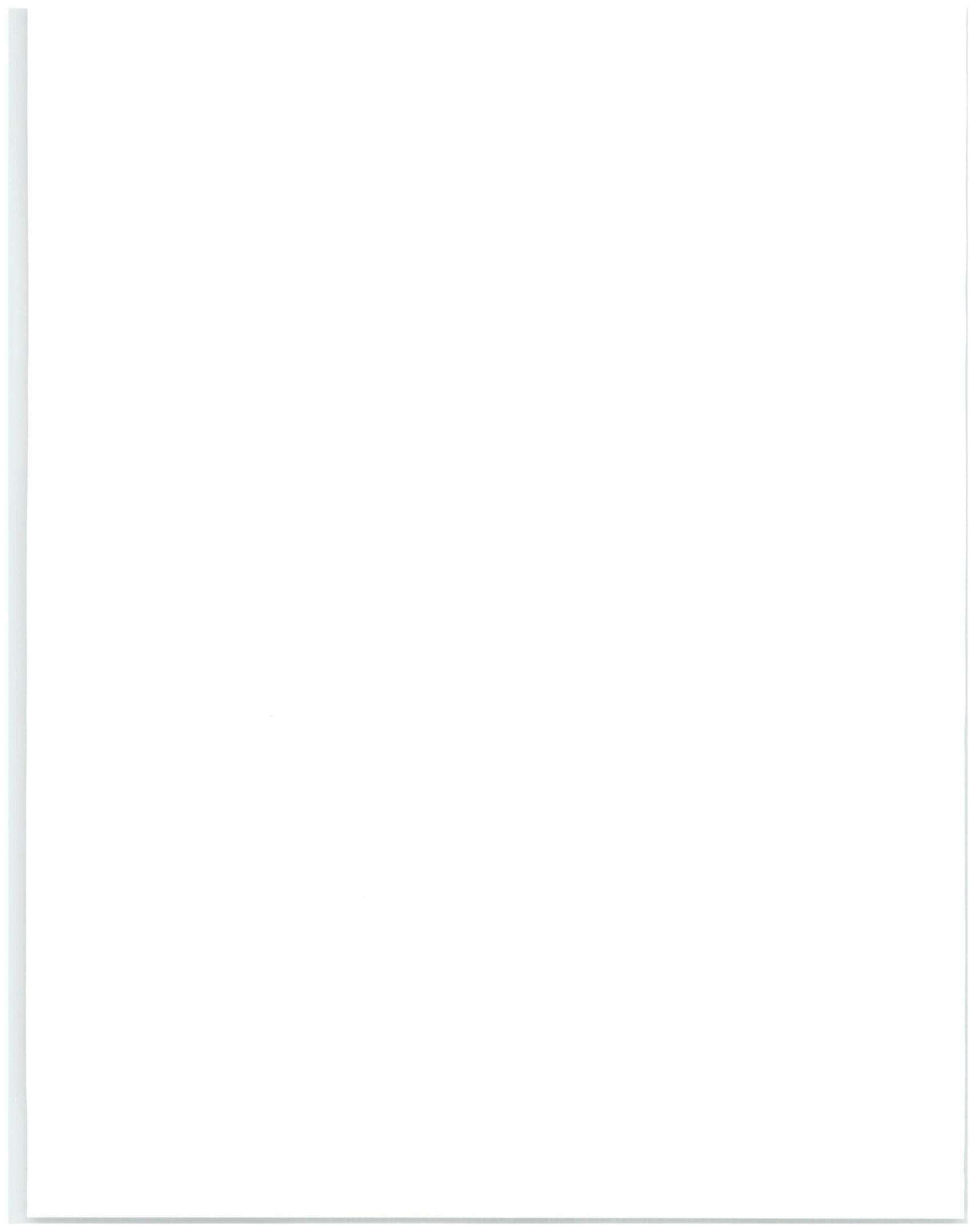
Québec, le 13 juin 2006

1000

1000

ANNEXE I

Amendement adopté



PROJET DE LOI N° 12

AM1
ART 9
(15.1)

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LE BUREAU
D'ACCREDITATION DES PÊCHEURS ET DES
AIDES-PÊCHEURS DU QUÉBEC

AMENDEMENT

Article 9

Insérer, dans le deuxième alinéa de l'article 15.1 proposé par l'article 9 du projet de loi, et après les mots « de l'article 14 », les mots « ainsi que de l'article 22 ».

Explication

Cet amendement fait en sorte de prévoir la publication à la *Gazette officielle du Québec* d'un règlement du Bureau prescrivant le paiement de droits annuels et de frais par les titulaires de certificats.

Article modifié

*Adapté par
13 juin 2006*

« 15.1. Les règlements du Bureau pris en application du paragraphe 2° du premier alinéa et des paragraphes 1.1° et 3° du deuxième alinéa de l'article 14 ainsi que du deuxième alinéa de l'article 15 sont publiés à la *Gazette officielle du Québec* et entrent en vigueur le quinzième jour qui suit la date de leur publication ou à toute date ultérieure qui y est indiquée.

Les règlements du Bureau pris en application des paragraphes 1°, 3° et 4° du premier alinéa et des paragraphes 1° et 2° du deuxième alinéa de l'article 14 **ainsi que de l'article 22** sont publiés à la *Gazette officielle du Québec* et entrent en vigueur à la date de leur publication ou à toute autre date ultérieure qui y est indiquée. »

M. Vallières (CR)

